

Conseil Citoyen Forestois :

échanges du 2 octobre 2021

Thème 1, séance 1 – Quelles solutions apporter aux espaces publics à Forest pour faire face aux changements climatiques qui nous impactent tous de manière différente ?

Samedi 2 octobre, 26 membres du Conseil Citoyen Forestois se sont réunis pour aborder ce premier thème. La journée était structurée en quatre temps, destinés à comprendre les enjeux et identifier les défis créatifs auxquels s'attaquer :

| | DÉCOUVERTE | VISION | ÉCLAIRAGE | DÉFIS CRÉATIFS |
|--|---|---|---|---|
| CE QU'ON A FAIT | <ul style="list-style-type: none">° Vidéos° Echange° Exposition | <ul style="list-style-type: none">° "Rêve Party" en 4 sous-groupes | <ul style="list-style-type: none">° Echange avec Y.Smidts, Directeur des travaux publics | <ul style="list-style-type: none">° Défis rassemblés et organisés |
| CE À QUOI ON SOUHAITAIT ARRIVER | <ul style="list-style-type: none">° Questions pour M. Smidts | <ul style="list-style-type: none">° Notre vision° Les défis° Autres questions | <ul style="list-style-type: none">° Notre vision précisée° Une meilleure idée des défis à affronter° Des réponses | <ul style="list-style-type: none">° Liste des 3-5 défis auxquels on va travailler |

Cette note résume les échanges sur chacun de ces points :

| | |
|--|----------|
| 1. DÉCOUVERTE & ÉCLAIRAGES | 2 |
| 2. VISIONS DE L'ESPACE PUBLIC DÉSIRABLE | 3 |
| 3. DÉFIS | 5 |

1. DÉCOUVERTE & ÉCLAIRAGES

| Questions des citoyens | Réponses apportées par M. Yves Smidts, Directeur des travaux publics |
|---|--|
| <i>De quel budget la commune dispose-t-elle pour mettre en œuvre les idées du conseil citoyen ?</i> | Les montants pour différentes opérations peuvent varier très fortement. La commune examinera les budgets nécessaires pour intégrer les recommandations du CCF. En outre, la commune dispose d'un budget ordinaire de même que d'un budget extraordinaire qui peut atteindre, dans le cas de projet extraordinaire, jusqu'à 50 millions d'euros (exemple Hôtel Communal ou rénovation de l'abbaye). ¹ |
| <i>Quelles sont les compétences de la commune par rapport aux chemins de fer ?</i> | La commune ne possède aucune compétence par rapport aux chemins de fer mais agit en tant que facilitateur pour trouver des solutions en coopérant en matière d'aménagement des territoires, p.ex.: un parc où les cheminements naturels des eaux de pluie doivent traverser des voies.. |
| <i>Qu'est-ce qu'un plan climat et comment est-ce qu'il est établi ?</i> | Un plan climat est un ensemble d'objectifs et d'actions pour atteindre les objectifs de la Commune en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets du changement climatique. Par exemple en matière de mobilité : diminuer de x% le taux de voitures individuelles, augmenter de x% les pistes cyclables. L'établissement d'un plan climat se fait à travers une ou plusieurs études indépendantes afin de fixer des objectifs réalisables. L'étude de référence pour le plan climat de Forest sera lancée bientôt, et le plan climat sera finalisé fin 2022. |
| <i>Pourquoi enlève-t-on des arbres ?</i> | Généralement il y a de plus en plus d'arbres et on essaye de n'enlever que les arbres malades et qui ne peuvent être |

¹ La commune dispose d'un budget ordinaire (frais de fonctionnement qui se répètent chaque année) de même que d'un budget extraordinaire (pour les projets qui demandent un investissement ponctuel). Ce budget extraordinaire peut atteindre, dans le cas de projets de très grande ampleur, jusqu'à 50 millions d'euros (exemple Hôtel Communal ou rénovation de l'abbaye). Les projets doivent donc être planifiés et répartis dans le temps afin de rentrer dans l'enveloppe du budget extra.

| | |
|--|--|
| | sauvés. Le réaménagement du parc de Forest en est un exemple où on a insisté auprès de Beliris et de la région pour diminuer les abattages demandés. |
| <i>Pourrait-on ouvrir la Senne à certains endroits pour évacuer l'eau pluviale ?</i> | Forest est déjà la commune où la Senne est la plus ouverte. Afin de mener l'eau pluviale vers la Senne, la plupart des aménagements modernes font usage des espaces en voiries sous les zones de stationnement en tant que zones de stockage et de temporisation des eaux pluviales. |
| <i>Pourquoi limite-t-on nos échanges aux espaces publics ?</i> | Le sujet du changement climatique est tellement vaste, que nous avons choisi de nous concentrer sur un aspect (gérer ses impacts) pour des enjeux pour lesquels la commune est compétente (la commune n'a pas compétence sur les espaces privés) et pour lesquels nous pouvons tous nous identifier concrètement et faire des propositions utiles. |

2. VISIONS DE L'ESPACE PUBLIC DÉSIRABLE

Les membres du Conseil Citoyen Forestois ont partagé leur vision d'un espace public désirable face aux changements climatiques d'ici 2030.

Cette vision comprend les éléments suivants, rangés par ordre de priorité selon les préférences exprimées par les membres.

1. DU VERT !

- Forest est la commune la plus fleurie de Bruxelles.
- Des parcs et des espaces publics sont accessibles sur les toitures, comme ça peut se voir à New York.
- Les espaces verts des jardins intérieurs, des administrations et des écoles sont ouverts le week-end au public.

- La place de la voiture est réduite, il y a moins de circulation, et la circulation est remplacée par des transports en commun non polluants et par les vélos.
- Les voitures sont concentrées à certains endroits (parkings publics). Pour les personnes à mobilité réduite, on offre un service spécial et gratuit (par ex. : grandes calèches).
- Les parcs boisés permettent des visites pédagogiques pour les enfants, tous sont conscientisés au bruit, les espaces verts sont accessibles aussi aux personnes âgées, tout le monde s’y sent bien.
- La biodiversité est favorisée, les espaces verts sont “ensauvagés”.
- Il existe des fermes locales sur Forest.
- Les citoyens sont co-responsables de la gestion des espaces publics, ceux-ci sont mieux entretenus.

2. DE L’EAU BIEN GÉRÉE

- Pour les usages récréatifs, plus de points d’eau dans les parcs.
- L’eau de pluie est évacuée par des routes drainantes et blanches, et des chemins non goudronnés.

3. DES BÂTIMENTS AMÉLIORÉS

- Tous les bâtiments publics sont végétalisés. Comme à Milan, les bâtiments sont supports de végétation.
- Les toitures sont végétalisées, entre autres avec des potagers.
- Les bâtiments (publics et privés) sont passifs.
- Les bâtiments sont autonomes en énergie, notamment grâce aux panneaux solaires.

4. DES MOYENS BUDGÉTAIRES

- La commune dispose du budget suffisant pour ses ambitions grâce à des appels à projet régionaux et EU.

5. DES SOINS et DU SOCIAL

- Les *homes* de personnes âgées sont prioritaires pour agir contre la chaleur.
- Des bancs nombreux sont installés près des résidences des personnes âgées avec des fleurs autour.

- Le gardien de la paix signale les personnes isolées et dans le besoin pendant les grandes canicules.
- Des centres sociaux permettent de se retrouver au frais lors des fortes chaleurs.

3. DÉFIS

Les membres ont échangé entre eux et avec Yves Smidts pour identifier les défis sous-jacents à cette vision. Les défis identifiés sont les suivants, ceux étant particulièrement décisifs étant surlignés en jaune.

CHALEUR

- **Les objectifs contradictoires** (par ex. : vouloir à la fois plus de logements et plus d'espaces verts ; par ex. : conjuguer espace pour la mobilité et espaces verts ; par ex. : végétalisation des bâtiments : soit panneaux solaires, soit végétalisation)
- **L'opposition locale aux projets** :
 - Difficulté à mettre les projets en oeuvre car la population à tendance à être réfractaire au changement
 - Besoin de plus et mieux communiquer et sensibiliser
- Les contraintes sur les ressources :
 - Budgétaires, notamment pour l'entretien des espaces verts
 - Temps : qu'est-ce qu'on peut faire dans quel temps ?
 - Physiques : le manque d'espace, les contraintes urbanistiques (par ex. : délais lors des travaux sur des sites classés, comme l'Abbaye)
- Comment intervenir sur des espaces privés ?
- Impact économique

INONDATIONS

- Eaux de pluie - **gestion de la topographie** particulière de Forest (dénivelé de 80m)
- Pollution
- Voiries non-communales
- Coût : emplacement et entretien des citernes, drainage, coût des fontaines (entretien de 5 ou 6 fontaines par an : 50.000€)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- L'augmentation des **allergies** suscitées par de nouvelles plantations.